



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1 et 3.10

Numéro de la demande : 2021-6147
Demande : Catégorie B.3.1, B.3.10 (Réduction de la dose d'application, Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve)
Produit : Acceleron D-309 (numéro d'homologation 31067)
Numéro d'homologation : 31067
Principe actif (p.a.) : Métalaxyl (MTA) à 310 g/L
Numéro de document de l'ARLA : 3353281

Contexte

Acceleron D-309, qui contient du métalaxyl à 310 g/L, est un fongicide à action curative homologué pour le traitement des semences de maïs à une dose d'application de 46 à 110 mL/100 kg de semences pour la suppression de la pourriture des semences et de la fonte des semis causées par les *Pythium* spp. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à homologuer une dose d'application réduite d'Acceleron D-309 (6,5 à 24,5 mL par 100 kg de semences) pour une utilisation sur le maïs lorsqu'il est appliqué avec le fongicide PTZ 480SC pour le traitement des semences (numéro d'homologation 31839) et le produit Fluoxastrobine ST (numéro d'homologation 31993) aux doses actuellement homologuées.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise puisque le profil d'emploi, y compris la culture hôte ainsi que les doses et calendriers d'application, du produit demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Les résultats de sept essais d'efficacité menés en 2020 aux États-Unis ont démontré que le fongicide Acceleron D-309 pour le traitement des semences, appliqué à des doses inférieures à celles actuellement homologuées (6,5 à 24,5 mL de produit/100 kg de semences) avec le fongicide PTZ 480SC pour le traitement des semences et le produit Fluoxastrobine ST supprime la pourriture des semences causée par les *Pythium* spp. sur le maïs. Cette homologation permet d'utiliser des doses d'application plus faibles de métalaxyl sur le maïs lorsqu'il est mélangé en cuve avec ces produits d'association pour mélange en cuve.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, Acceleron D-309, et les a jugés suffisants pour étayer la réduction de la dose d'application du métalaxyl sur le maïs lorsqu'il est appliqué en mélange en cuve avec le fongicide PTZ 480SC pour le traitement des semences et le produit Fluoxastrobine ST.

Références

Numéro de document de l'ARLA	
3291046	VALUE ASSESSMENT of Allegiance FL and Acceleron D-309 fungicide seed treatment - Data supporting a reduced rate in corn in combination with broadspectrum fungicides for control of seed rots and seedling blights rot caused by Pythium spp., DACO: 10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3,10.3.2(B),10.5
3291047	VALUE ASSESSMENT of Allegiance FL and Acceleron D-309 fungicide seed treatment - Data supporting a reduced rate in corn in combination with broadspectrum fungicides for control of seed rots and seedling blights rot caused by Pythium spp., DACO: 10.2.3.1
3291048	VALUE ASSESSMENT of Allegiance FL and Acceleron D-309 fungicide seed treatment - Data supporting a reduced rate in corn in combination with broadspectrum fungicides for control of seed rots and seedling blights rot caused by Pythium spp. - Compilation of Trial Reports, DACO: 10.2.3.3(D)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9